

Amîr al-mûminîn et le Saint-Père

Édito__ Par Kawthar Moutaib

Le 30 et 31 mars derniers, le pape François a effectué une visite officielle au Maroc. Nul doute que ce fut un événement de haute teneur symbolique comme l'a explicitement indiqué le Souverain marocain lors du discours prononcé pour l'occasion:

«Nous avons tenu à ce que sa date et son lieu reflètent sa profondeur symbolique, sa portée historique et l'enjeu civilisationnel.»

Sur le plan géostratégique, ce voyage demeurera inscrit dans l'histoire des relations bilatérales entre le Royaume et le Saint-Siège, ainsi que celle des rapports entre le monde musulman et l'Église catholique.

A l'image de ses voyages en Égypte en 2017 et à Abu Dhabi en février dernier, la visite du pape s'inscrit dans la continuité de l'action du pontife suprême dans sa volonté d'engager le dialogue interreligieux et de construire des ponts avec le monde musulman. Deuxième visite d'un pape au Royaume après celle de Jean-Paul II en 1985, la venue du Pape François a pu dessiner les contours d'un partenariat inédit entre l'Orient et l'Occident tant au niveau du fond qu'au niveau de la forme.

Papauté et Commanderie des croyants, huit siècles de relations

Le cardinal Bergoglio, qui a choisi son nom pour s'identifier avec François d'Assise et son esprit de fraternité universelle, a voulu inscrire sa visite sur les pas de ce dernier. En effet, en 1219, St François d'Assise a rencontré le sultan Malik al-Kamil pour lui faire une proposition de paix en pleine guerre des croisades. La visite du pape coïncide non seulement avec le huitième centenaire de cette rencontre mais aussi avec les 800 ans de la présence franciscaine au Royaume.

Le déplacement du Saint-Père au Royaume s'inscrit donc dans la constance des liens entre le Vatican et le Royaume comme l'a rappelé le Commandeur des croyants:

« La venue du Souverain Pontife s'inscrit dans la continuité des relations établies depuis longtemps entre le Maroc et le Vatican. ».

En effet, la papauté a connaissance du statut de Commandeur des croyants depuis des siècles comme l'a rappelé le ministre des Habous et des affaires islamiques lors de la visite du Roi et du Pape à l'institut Mohammed VI de formation des imams morshidines et morchidates: « Au XIIIème siècle, le Pape Grégoire IX a ordonné à Thomas de Celano d'écrire la première biographie de Saint François d'Assise. Il est dit dans cet écrit que Saint François souhaitait, avant son célèbre voyage en Égypte, visiter le Maroc pour rencontrer le Roi [...] Cela revient à dire que le Saint Siège connaissait, depuis plus de huit siècles, le régime marocain dans son statut de Commanderie des Croyants ».

Paix et universalité pour notre « maison commune »

Les deux souverains n'ont pas manqué de rappeler lors de leurs interventions, leur préoccupation commune autour des enjeux contemporains de l'Humanité tels que le combat contre l'extrémisme, les enjeux humanitaires de la migration ou encore le défi écologique pour notre planète. Le Roi Mohammed VI a ainsi rappelé que cette « rencontre consacre une conviction partagée: les valeurs de la religion monothéiste contribuent à la rationalisation, à la réconciliation, à l'amélioration de l'ordre mondial » et s'adressant au Saint-Père En tant que Commandeur des croyants il a déclaré: « Je me dresse, comme Vous, contre l'indifférence sous toutes ses formes et Je salue le courage des Leaders qui ne se dérobent pas aux grandes questions de notre temps. »

Ce désir commun de paix a été consacré par « l'appel d'*Al-Qods* », une déclaration appelant à conserver le caractère multi-religieux et l'identité de la ville sainte de Jérusalem. Déclaration qui confirme la teneur géostratégique de cette visite.

Un exercice de communication inédit

Il faut noter par ailleurs l'utilisation audacieuse de certains codes de communication lors de cette visite, notamment le discours des deux souverains face au public au-dessus de l'esplanade de la Tour Hassan: la portée symbolique de l'endroit ainsi que le choix d'une porte traditionnelle marocaine pour prononcer les discours, illustrent l'enracinement historique et civilisationnel du Royaume qui « n'a jamais cessé de clamer, d'enseigner et de vivre au quotidien la Fraternité des fils d'Abraham – pilier fondateur de la très riche diversité de la civilisation marocaine. », dans ses relations internationales notamment.

Mais la surprise vient du discours en quatre langues du Roi du Maroc qui a étonné la foule par son caractère inédit et traduit un message symbolique à l'opinion internationale: Un État-Nation est solide grâce à sa profondeur historique mais aussi grâce à sa capacité d'ouverture au monde et à sa volonté d'utiliser la mondialisation et l'ouverture aux partenaires internationaux comme vecteur de développement et d'espoir pour une paix mondiale. Tel est le principal message de cette visite historique.



FEUILLETON DE L'ACTUALITE

26 février

Nigéria

La commission électorale déclare M. Buhari vainqueur des présidentielles.

26 février

Inde-Pakistan

L'Inde déclare avoir procédé à des frappes préventives visant un camp d'entraînement du groupe extrémiste « Jaish Mohammed » basé à Balakot (Pakistan).

27 février

Inde-Pakistan

Le Pakistan annonce avoir abattu deux avions indiens ayant pénétré son espace aérien ; l'Inde annonce de son côté avoir abattu un avion pakistanais.

27 février

Vietnam

Rencontre entre le président américain et son homologue nord coréen ; les deux protagonistes se quittent sans avoir abouti à un quelconque accord.

27 février

Sénégal

La commission nationale de recensement des votes (CNRV) annonce la réélection du président Macky Sall avec 58,27% des suffrages.

28 février

Pays-Bas

Les Pays-Bas montent à hauteur de 14% du capital du groupe Air France KLM. Le gouvernement français déclare ne pas avoir été informé de cette prise de participation.

03 mars

Algérie

Abdelghani Zaalane, dépose au conseil constitutionnel la candidature du président Abdelaziz Bouteflika. Ce dernier promet, s'il est élu, d'organiser des élections présidentielles anticipées auxquelles il ne participera pas.

04 mars

Russie

La Russie suspend sa participation au traité de désarmement nucléaire INF.

05 mars

Japon

La justice japonaise confirme la libération sous caution de Carlos Ghosn.

06 Mars

Corée du Nord

Des analystes militaires américains et le renseignement sud-coréen affirment en se basant sur des images satellite que la Corée du Nord a entrepris de reconstruire les installations utilisées auparavant pour envoyer des satellites en orbite ou tester des moteurs pour des missiles balistiques intercontinentaux.

07 mars

Chine

Huawei annonce qu'il porte plainte contre les Etats-Unis pour avoir interdit aux administrations américaines d'acheter ses équipements, le président de Huawei accuse aussi les Etats-Unis d'avoir piraté les serveurs de l'entreprise.

08 mars

Algérie

Troisième vendredi de contestation contre le 5ème mandat de Bouteflika, l'armée reste fidèle au régime.

11 mars

Algérie

Le président Bouteflika renonce au cinquième mandat mais reste au pouvoir en annonçant le report sine die des élections prévues le 18 avril. Le scrutin aura lieu après une conférence nationale chargée de réformer le système politique et d'élaborer un projet de constitution avant la fin de l'année.

11 mars

Algérie

Le président Bouteflika nomme Noureddine Bedoui au poste de Premier ministre, il a également nommé Ramtane Lamamra au poste de vice-Premier ministre (poste créé par décret datant du 11 mars), ministre des affaires étrangères.

12 mars

Maroc

Publication au bulletin officiel de la loi 31-13 relative au droit du citoyen d'accéder à l'information.

14 mars

Royaume-Uni

Après avoir refusé une nouvelle fois l'accord sur le Brexit le 12 mars, les députés britanniques ont aussi refusé l'option du « no deal » le 13 mars, pour finalement se prononcer en faveur d'un report du Brexit.

14 mars

Algérie

Le premier ministre Noureddine Bedoui annonce la constitution d'un « gouvernement de technocrates ».

14 mars

États-Unis

Le Sénat américain annule la procédure d'urgence nationale décrétée par Donald Trump qui lui permettait de débloquer des fonds pour la construction d'un mur à la frontière avec le Mexique.

15 mars

Nouvelle-Zélande

Un terroriste d'extrême droite pénètre deux mosquées en Nouvelle-Zélande et fait au moins 49 morts.

17 mars

Philippines

Manille se retire de la cour pénale internationale. La CPI soupçonne le pouvoir philippin d'avoir commis des assassinats dans le cadre de sa lutte contre les narcotrafiquants.

17 mars

Mali

Une attaque visant un camp de l'armée malienne dans le centre du pays fait 21 morts.

18 mars

Royaume-Uni

Le speaker John Bercow s'oppose à un troisième vote concernant l'accord du Brexit.

19 mars

États-Unis / Brésil

Jair Bolsonaro rencontre Donald Trump pour son premier voyage officiel à l'international.

21 mars

Suisse

Deuxième table ronde organisée par l'ONU en Suisse autour de la question du Sahara en présence de représentants de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et du Polisario.

21 mars

Royaume-Uni

Les européens acceptent de reporter le Brexit jusqu'au 22 mai à condition que les députés britanniques acceptent l'accord de sortie du Royaume-Uni. En cas de troisième refus l'échéance sera avancée au 12 avril. Londres devra statuer sur sa participation aux prochaines élections européennes au plus tard le 11 avril.

24 mars

États-Unis

Rapport Mueller: pas de preuve de collusion entre l'équipe du président Trump et Moscou.

25 mars

États-Unis

Donald Trump signe un décret reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le Golan.

L'Afrique et l'espace: une bravoure qui se dessine...

Par Habiba El Mazouni

On peut penser qu'elle se laisse langoureusement distancer, pourtant, l'Afrique a fait des avancées notables dans le domaine spatial. Le continent a pris conscience de la nécessité stratégique des données satellitaires pour assurer son développement socio-économique, notamment avec le lancement des satellites en orbite, un peu partout, ces dernières années.

Lancée en 2007, l'initiative GMES and Africa (Global Monitoring for Environment and Security and Africa) a jeté les bases d'une future politique spatiale africaine. Cette initiative conjointe UE-UA prône le développement des ressources institutionnelles, humaines et techniques aptes à appliquer les technologies de l'espace en faveur du développement durable en Afrique. Il a fallu attendre dix ans plus tard pour que l'Union africaine adopte une Politique Spatiale en vue de promouvoir le développement et la mise en œuvre des programmes et projets spatiaux en Afrique.

Par ailleurs, la technologie spatiale n'est plus l'exclusivité du quatuor pionnier Afrique du sud, Nigéria, Égypte et Algérie. Au cours de ces dernières années, des engins spatiaux sont lancés par plusieurs États africains pour ne citer que le Ghana, le Maroc ou encore le Rwanda.

GhanaSat-1: Point de départ remarquable pour de futures activités spatiales au Ghana

Conçu par des forces vives de l'Université All Nations de Koforidua en étroite collaboration avec l'agence spatiale japonaise (JAXA), le nanosatellite GhanaSat-1 a été lancé en 2017 depuis une base internationale dans l'espace. Placé en orbite autour de la Terre, ce premier satellite ghanéen de format CubeSat a une double fonction: la surveillance des littoraux ghanéens et la recherche scientifique. GhanaSat-1 constitue ainsi un point de départ remarquable pour de futures activités spatiales au Ghana qui, en reposant sur des données satellitaires, pourraient contrôler l'exploitation illégale des minerais ainsi que les différentes pratiques de déforestations intensives et de surexploitations des ressources notamment. Ledit satellite pourrait désormais inciter le gouvernement ghanéen à mobiliser des ressources financières et savoir-faire techniques pour développer d'autres satellites.

L'Icyerekezo rwandais perce l'internet spatial

En partenariat avec le gouvernement rwandais, la société américaine One Web a développé un satellite Icyerekezo, lancé en orbite basse février dernier, en vue de fournir l'accès à internet aux différentes écoles rwandaises situées dans des régions mal desservies. Ce premier satel-

lite rwandais est subséquemment l'occasion de repenser la fracture numérique à la lumière des technologies spatiales, en offrant des opportunités numériques aux communautés rurales reculées.

Le Maroc met la technologie spatiale au service de son développement

La culture spatiale du Maroc ne date pas d'hier. Doté d'une agence spatiale en 1989, le pays a toujours œuvré dans la promotion de l'exploitation et le développement des applications de la télédétection. Depuis 2017, un changement salubre est amorcé avec le lancement du système satellitaire Mohammed VI qui a permis au Maroc de produire ses propres images satellitaires. En effet, ce système pléiades (A et B), conçu par Thales Alenia Space et Airbus, sert non seulement à la gestion des risques naturels et des ressources en eau, la réalisation des scénarios prospectifs et la lutte contre la désertification, la cartographie de la couverture forestière et de son évolution, mais aussi à une bonne appréhension, tant spatiale que temporelle, des phénomènes marins. L'exploitation des données générées par le système satellitaire Mohammed VI, permet également l'identification et la surveillance des cultures agricoles, la gestion des ressources minières ainsi que la réalisation et le suivi des plans d'aménagement du territoire. Pour accompagner ce projet de grande envergure, la recherche spatiale a été mise en relief par l'Université marocaine à travers notamment la conception d'un nanosatellite qui devrait être lancé fin 2019.

À cet égard, le Maroc accueillera du 24 au 26 avril prochain à Marrakech une conférence internationale (GLEC 2019) portant sur « l'espace au service des pays émergents ». Le Maroc jouera, de ce fait, un rôle de relais vis-à-vis de l'Afrique, notamment pour la diffusion de nouvelles applications spatiales au service du développement socio-économique des pays en développement.

L'intégration régionale: instrument de souveraineté et clef de compétitivité de l'Afrique

In fine, l'Afrique ne peut s'offrir véritablement les clés de l'espace qu'en développant et renforçant un partenariat intercontinental. À cet effet, en sus d'une inspiration de bonnes pratiques et savoir-faire internationaux, l'Afrique gagnerait à mettre à profit les forces, les idées, les activités et programmes des différents États africains, ainsi que les efforts consentis dans le développement du capital humain, des infrastructures et d'un secteur industriel spatial local.



La crise en Algérie: le retour de la doctrine Monroe ?

Par Amine Diouri

Le 29 mars dernier, le peuple algérien a manifesté pacifiquement pour le 6ème vendredi consécutif afin de réclamer un changement de système et de protester contre le maintien au pouvoir du président Bouteflika pour un quatrième mandat prolongé qui viole la constitution du pays. Le président Bouteflika avait au paravent renoncé à briguer un cinquième mandat en proposant de rester au pouvoir tout en annonçant le report sine die des élections prévues pour le 18 avril. Le prochain scrutin présidentiel devrait avoir lieu après une conférence nationale chargée de réformer le système politique et d'élaborer un projet de constitution avant la fin de l'année. Toutefois, ce n'est pas la première transgression qui est faite à la constitution algérienne, en effet le président en exercice n'a pas déposé sa candidature en personne comme l'exige le conseil constitutionnel¹.

En janvier dernier, lorsque le président vénézuélien Nicolas Maduro avait transgressé la constitution de son pays en ne prêtant pas serment devant l'assemblée nationale², les États-Unis s'étaient empressés d'exiger son départ et de reconnaître le président auto-proclamé Juan Guaido. Pour l'Algérie la réaction des États-Unis s'est limitée à une déclaration timide et vague d'un porte-parole de la diplomatie américaine déclarant que: « Les États-Unis soutiennent le peuple algérien et son droit à manifester pacifiquement ». Malgré plusieurs similitudes entre l'Algérie et le Venezuela: (dépendance à la manne pétrolière, grand rôle joué par l'armée dans l'échiquier politique, mauvaise exploitation des richesses du pays, développement non inclusif, allié historique de la Russie, etc.), l'Histoire des deux pays reste néanmoins différente.

Ainsi, deux éléments pourraient expliquer la différente réaction des États-Unis: Premièrement, depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump les USA se sont désengagés de plusieurs scènes mondiales. cela s'avère être en adéquation avec la doctrine Monroe dictant que les États-Unis se doivent de se concentrer sur l'Amérique latine d'autant plus que ce continent a récemment connu l'arrivée au pouvoir de plusieurs partis conservateurs de droite qui sont plus en adéquation avec la lignée politique de l'actuel locataire de la maison blanche. Le second élément de réponse réside



dans le fait que depuis le 11 septembre, les États-Unis ont souvent vu d'un bon œil les régimes qui leur étaient alliés dans la lutte mondiale contre le terrorisme. A cet effet, Les États-Unis considèrent l'Algérie comme un allié important dans le monitoring des mouvances terroristes notamment celles se trouvant au Sahel.

En somme, la position des États-Unis contraste avec celle de la Russie ; cette dernière a affiché son soutien total au président algérien et à «son initiative d'engager des discussions avec l'opposition», le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, est allé même jusqu'à prendre position contre la rue algérienne en se disant «très préoccupé» par les manifestations en cours depuis le 22 février, et a mis en garde contre «des tentatives en cours pour déstabiliser» le pays. De son côté le Maroc est resté fidèle à sa politique de non-ingérence dans les affaires internes de son voisin.

¹ <http://www.aps.dz/algerie/85973-presidentielle-le-conseil-constitutionnel-rappelle-les-conditions-de-candidature>

² Voir l'article Venezuela-Maroc : Entre Realpolitik et défense des droits humains, Lettre HA N°1

Loi 31-13: Aurore d'un gouvernement ouvert au Maroc ?

Par Habiba El Mazouni

Un an après son adoption et sa publication au Bulletin Officiel, la loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information vient d'entrer en vigueur le 12 mars dernier. Cette loi ayant pour objet, selon les dispositions de son premier article, de « fixer le champ d'application du droit d'accès à l'information détenue par les administrations publiques ainsi que les conditions et les modalités d'exercice de ce droit », avait provoqué une levée de boucliers et suscité un large débat autour des conditions de son application.

D'ailleurs, la stratégie d'ouverture de l'administration s'inscrit dans une longue tradition de la gestion publique qui date du gouvernement Youssoufi, notamment avec l'adoption du Pacte de bonne gestion en 1998 qui mettait en avant « l'engagement de l'administration à communiquer, à se concerter et à être réceptive ». Pour un impact tangible, il aura fallu huit ans après l'adoption de la Constitution de 2011 ayant approuvé les principes de bonne gouvernance, de transparence, de redevabilité (art.154), de démocratie participative et d'accès à l'information publique (art. 27), et encore...Le citoyen continue à être transféré d'un bureau à l'autre, maintes fois pour avoir demandé l'accès à des données publiques.

La loi 31-13 devrait étancher la soif du citoyen à ce sujet. Elle vient régir les droits et les obligations en termes d'accès à l'information. Pourtant, ladite loi revêt plusieurs restrictions avec des formules générales et des termes vagues laissant traîner bon nombre d'interprétations.

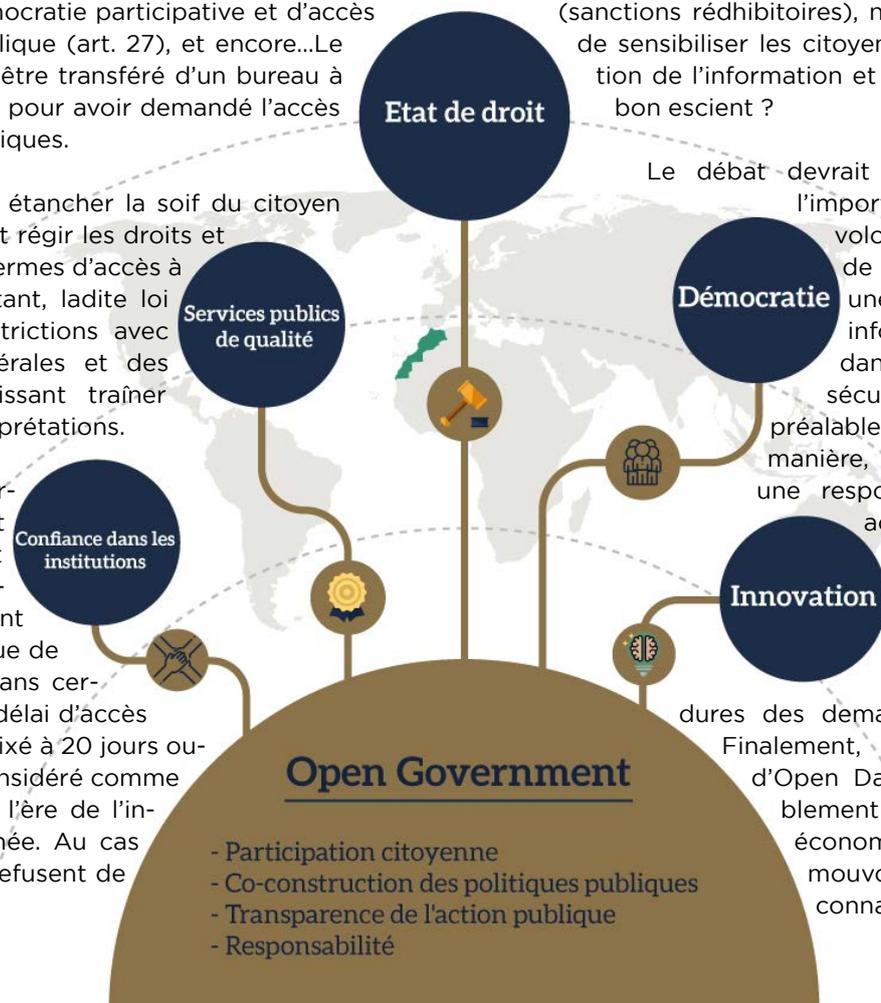
En effet, les personnes souhaitant exercer ce droit d'accès à l'information pourraient s'exposer à un risque de poursuite pénale dans certains cas. Aussi, le délai d'accès à l'information est fixé à 20 jours ouvrables, un délai considéré comme long notamment à l'ère de l'information instantanée. Au cas où les institutions refusent de

fournir l'information aux citoyens, ses derniers doivent suivre tout un parcours pour saisir la justice administrative en dernier recours ; Ils sont tenus de saisir en premier lieu le président de l'institution concernée qui dispose d'un délai de 15 jours pour donner suite à ce recours. Après, ils peuvent s'en remettre à la commission du droit d'accès à l'information qui, elle, dispose d'un délai de 30 jours pour statuer.

En gros, l'acte de promulgation de la loi 31-13 induit lui-même une démocratisation de l'accès à l'information publique et encourage une meilleure compréhension des décisions et rôle des pouvoirs publics par les citoyens. En revanche, compte tenu des multiples défis et enjeux auxquels elle fait face, la loi 31-13 laisse pressentir d'éventuelles modifications et réformes par rapport à sa mise en application.

Ainsi, au lieu de penser l'ouverture (participation citoyenne et administration ouverte) dans un cadre fermé (sanctions rédhibitoires), ne serait-il pas judicieux de sensibiliser les citoyens à éviter toute altération de l'information et à utiliser les données à bon escient ?

Le débat devrait porter désormais sur l'importance d'une divulgation volontaire et dynamique de l'information publique, une mise à disposition des informations pertinentes dans des interfaces web sécurisées sans demande préalable du public. De cette manière, nous pouvons germer une responsabilité collective et accroître la transparence et l'ouverture, tout en évitant les coûts (en termes de temps, d'énergie et de budget) associés aux procédures des demandes de l'information. Finalement, une bonne stratégie d'Open Data permettra indubitablement de développer le tissu économique national et de promouvoir une économie de la connaissance.



- Participation citoyenne
- Co-construction des politiques publiques
- Transparence de l'action publique
- Responsabilité

QUESTION DU MOIS

La ZLEC?





Qu'est-ce que c'est ?

Le 21 mars 2018, 44 chefs d'État et de gouvernements africains se sont rencontrés à Kigali, au Rwanda, pour signer un accord cadre visant la mise en place de la zone de libre échange continentale.

De quoi s'agit-il ?

La ZLEC sera l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde en termes de nombre de pays ; cette dernière couvrira plus de 1,2 milliard de personnes et sera dotée d'un PIB de quelque 3000 milliards de dollars. A terme, la ZLEC vise la création d'un marché continental unique pour les biens et services ainsi qu'une union douanière avec une libre circulation des capitaux et des personnes. L'Union Africaine et ses pays membres espèrent que la ZLEC accélérera l'intégration continentale et qu'elle s'attaquera au chevauchement entre les membres des différentes communautés économiques régionales du continent.

A quelle date cet accord entrera-t-il en vigueur ?

La ZLEC entrera en vigueur 30 jours après sa ratification par les parlements d'au moins 22 pays. Ce seuil vient d'être atteint avec la ratification de l'accord par la Gambie. Le commissaire de l'UA pour le commerce et l'industrie, M. Albert Munchanga espère que l'accord soit mis en œuvre d'ici juillet 2019

Quid du géant nigérian ?

Malgré les potentielles retombées positives de la ZLEC, certains pays africains restent méfiants vis-à-vis de cette initiative à l'image du Nigéria qui n'a pas encore signé cet accord. Les syndicats et le patronat du Nigéria craignent que leur économie encore dépendante des hydrocarbures ne soit pas assez performante face à la concurrence extérieure. En effet, la suppression des droits de douane sur 90% des biens échangés pourrait favoriser les pays ayant les économies les plus diversifiées et disposant des structures industrielles les plus performantes.

Quels sont les défis à surmonter pour assurer le succès de cette zone de libre échange continentale ?

Afin de garantir un maximum de chance de réussite à la ZLEC, plusieurs défis doivent être surmontés tels que: le manque d'infrastructures commerciales, la taille hétérogène des économies africaines, l'existence de nombreux accords commerciaux bilatéraux avec le reste du monde, le chevauchement des adhésions aux communautés économiques régionales ainsi que les niveaux divergents de développement industriel et des degrés variables d'ouverture.

Entretien

Quels sont les enjeux que représente le secteur spatial pour le développement socio-économique?

Au cours des 50 dernières années, les activités spatiales ont connu un développement et une expansion constants. Aujourd'hui le marché mondial de l'espace représente plus de 340 milliards de dollars. Certaines prévisions tablent sur un volume de 1400 milliards à l'horizon 2040. Ceci montre clairement que le secteur spatial est un puissant vecteur de croissance socio-économique. En effet, la contribution des technologies spatiales au développement et à la croissance économique est d'autant plus importante que tous les secteurs de l'économie sont impactés directement ou indirectement par ces technologies et leurs produits dérivés.

Cela s'explique par la demande croissante pour les données et les services issus de l'espace qu'il s'agisse de données de l'observation de la Terre, des télécommunications ou des données de positionnement et de navigation. Cette demande, de plus en plus forte, conjuguée à la révolution du Big data et de l'Intelligence Artificielle et à l'amélioration de la qualité et des fréquences des données spatiales, a permis l'émergence de nouveaux acteurs commerciaux qui proposent de nouveaux produits et services dans des domaines aussi diversifiés que l'agriculture, l'assurance, le transport, la sécurité ou encore la santé et la protection de l'environnement.

Le développement des activités spatiales est aussi un facteur essentiel de stimulation scientifique et technologique pour l'émergence de start-ups innovantes et pour la formation d'un capital humain hautement qualifié.

En conclusion, le développement des activités spatiales et des services associés permet d'encourager et de faciliter la transformation vers une économie numérique contribuant ainsi à améliorer l'efficacité et les rendements de différents secteurs de l'économie.



Driss El Hadani
Directeur Général
Centre Royal de Télédétection Spatiale
(CRTS)

“ Le développement des activités spatiales est aussi un facteur essentiel de stimulation scientifique et technologique pour l'émergence de start-ups innovantes et pour la formation d'un capital humain hautement qualifié. ”

Le Maroc accueille du 24 au 26 avril à Marrakech l'événement international GLEC 2019. Pouvez-vous nous exposer les programmes, perspectives et les enjeux de cette manifestation ?

La conférence globale, GLEC2019 sur le thème l'Espace pour les Pays Emergents, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Fédération Astronautique Internatioanle (IAF) pour la période 2016-2019 intitulée « IAF Global Innovation Agenda » dont l'objectif principal est de faciliter les activités de coopération entre les pays émergents et les grandes nations spatiales. Cette importante conférence réunira la communauté internationale, y compris les hauts représentants des principales agences spatiales, de l'industrie, des gouvernements, des décideurs, des universités et des ONG. Ces leaders du secteur spatial se réuniront à Marrakech pour présenter les stratégies spatiales, échanger des idées, débattre de la feuille de route de la coopération internationale et discuter des opportunités futures offertes par les activités spatiales aux pays émergents. L'objectif principal de cette conférence est la création d'un forum qui vise à impliquer activement les pays émergents sur la scène spatiale mondiale.

Le programme de la conférence et les débats des 6 sessions plénières porteront sur les avantages socio-économiques des applications spatiales; la présentation des différents modèles financiers pour optimiser les ressources des programmes spatiaux nationaux; l'identification des opportunités de transfert de technologie et de compétences; le partage d'expérience en matière de besoins en infrastructures de base nécessaires à la mise en œuvre des programmes spatiaux nationaux et en fin la discussion des cadres réglementaire et des modèles de gouvernance devant être pris en compte pour la réussite de toute stratégie spatiale nationale.

Quels sont les leviers stratégiques à activer pour permettre au continent africain d'émerger en tant que future puissance spatiale ?

Depuis quelques années, le nombre de pays africains qui lance des projets et des programmes spatiaux est ne cesse de croître. Ces programmes sont de tailles et d'ambitions très variables. Si certains pays ont lancé plusieurs satellites, d'Observation de la Terre ou de télécommunications, comme le Maroc, l'Algérie, l'Egypte, le Nigéria ou l'Afrique du Sud, d'autres pays du continent ont initié des projets de Recherche-Développement ou ont créé des Agences Spatiales pour promouvoir les activités spatiales.

A l'échelle continentale, l'Union Africaine a adopté, lors du sommet de janvier 2016, la «Politique Spatiale Africaine» et la «Stratégie Spatiale Africaine» pour la mise en œuvre d'un programme spatial africain afin de répondre aux besoins de développement du continent.

L'adoption de cette stratégie constitue un pas important vers le renforcement des capacités de l'Afrique à exploiter les sciences, les technologies et les innovations spatiales afin de répondre aux priorités de l'Afrique en matière de croissance et de transformation et, partant, de stimuler l'économie spatiale africaine.

Toutefois, le succès de cette vision reste tributaire de l'activation de plusieurs leviers stratégique dont en premier lieu le renforcement de capacités technologiques et scientifiques capables d'assurer le transfert et l'appropriation du savoir faire spatiale. Il est également indispensable de favoriser l'émergence d'un tissu industriel innovant pour accompagner les programmes spatiaux africains et créer une valeur ajoutée locale. La mutualisation des ressources et la mise en place de programmes de coopération à l'échelle régionale et/ou continental constitue également un levier facilitateur pour accéder à un secteur qui requiert beaucoup de ressources.



Prochains événements



WORKSHOP – 09/04/2019 -> 12/04/2019

« Exploring the futures of the governance of EU-AU relations », organisé par Policy Center for the New South

Spier Hotel, Stellenbosch,
Afrique du Sud.



SOMMET – 10/04/2019 -> 12/04/2019

« Migration and the Global Refugee Crisis », organisé par Think Tanks and Civil Societies

Madrid,
Espagne.



COLLOQUE – 13/04/2019

L'État de l'Afrique en 2019: Quelles solutions de coopération régionale pour relever le défi de la fragilité, organisé par la Banque Mondiale

World Bank Headquarters, Washington DC,
USA.



CONGRÈS – 26/04/2019 -> 27/04/2019

1er congrès international Économie Digitale et PME en Afrique, organisé par EPME, FSJES Ain Chock et l'ENCG Casablanca

Casablanca,
Maroc.



contact@hadvisors.net



+212 537 73 45 13

Basler Z

Vogel Gry

International 6-7 Wirtschaft
P und FDP bilden eine
Front gegen die Initiative
Strafe. Seite 4
ational
ankreichs Justizministerin
Haubra nimmt im Streit um
Polizei den Hut. Seite 7

NEUE RUHR ZEITUNG

Meinungsfreudig / Unabhängig / Bürgernah
Morgen
Durchgefallen
mangelhaft ab. Leben

www.rtz.de
Mo bis Fr 1,80 € Sa 1,80 € 12


Aachener Region will gegen Alw Tihange klagen

Aachen Die Stadtregion Aachen will gegen das belgische Atomkraftwerk Tihange klagen. Die Stadtregion Aachen will gegen das belgische Atomkraftwerk Tihange klagen. Die Stadtregion Aachen will gegen das belgische Atomkraftwerk Tihange klagen.

Neue Waffen

130 Milliarden Euro: Verteidigungsministerin Ursula von der Leyen geht in die Rüstungs Offensive und unterstreicht damit deutsche Weltmachtambitionen. Von Jürgen Wagner. Informationen: www.milinfo.de

Alte Saar in